



CONVENTION APRODEM 2017

Prévention des risques en Entreprise

- Les risques psychosociaux
- La pénibilité
- Le risque routier
- Les substances psychoactives et comportements à risques : de la consommation à l'addiction

www.afpi-eure.net

Tel. : 02 32 28 75 35 – Fax : 02 32 28 75 30
AFPI Eure – 1090 Rue Jacquard – 27000 EVREUX

INTITULE	PUBLIC CONCERNE	DATE ET LIEU	INTERVENANT
Les risques psychosociaux	Chefs d'Entreprise, dirigeants d'Entreprise, cadres délégués	21 septembre AFPI EURE	Formateurs labellisés U.I.M.M. Etienne DEVAUX Julie DETE
Le risque routier	Chefs d'Entreprise, dirigeants d'Entreprise, cadres délégués	5 octobre AFPI EURE	Formateur labellisé U.I.M.M. A LACAZE
La pénibilité	Chefs d'Entreprise, dirigeants d'Entreprise, cadres délégués	21 novembre AFPI EURE	Formateur labellisé U.I.M.M. Etienne DEVAUX Jean François CAUSSINUS
Les substances psychoactives et comportements à risques : de la consommation à l'addiction	Chefs d'Entreprise, dirigeants d'Entreprise, cadres délégués	7 Décembre AFPI EURE	Formateurs labellisés U.I.M.M. Etienne DEVAUX Jean François CAUSSINUS

Objet

Financement des sessions de formation des employeurs à la maîtrise des risques en entreprise, à la santé, à la sécurité, à l'hygiène sur les lieux de travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Mise en œuvre

L'APRODEM met en œuvre, les activités de formation à la Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en s'appuyant sur le réseau des AFPI.

- ☞ Des actions de formation
- ☞ Destinées aux entreprises
- ☞ Subventionnées par la branche « accidents du travail et Maladies professionnelles » de la C.N.A.M.T.S.

Au titre du budget du Fonds National de Prévention des Accidents du travail et des Maladies Professionnelles.

PUBLIC ELIGIBLE

- ☞ **Les Chefs d'entreprise**
- ☞ **Les Cadres dirigeants**
- ☞ **Les salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels**
- ☞ **Les Présidents du CHSCT**

**ENTREPRISES EMPLOYANT DES SALARIES DU REGIME GENERAL
DE SECURITE SOCIALE**

Le nombre de stagiaires par session est limité à 15 personnes

AVERTISSEMENT

En cas d'absence du ou des participants le jour de la formation, non signalée 3 jours avant le début du stage, l'AFPI EURE se verra dans l'obligation de facturer à l'entreprise, un montant de 100 €HT par stagiaire pour les frais administratifs occasionnés.



RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

OBJECTIFS (en termes de "être capable de")

- Connaître le contexte législatif et les enjeux pour l'entreprise
- Comprendre les composantes des risques psychosociaux, les facteurs de risques et les conséquences pour le salarié et l'entreprise
- Engager une réflexion sur les moyens d'action et de prévention envisageables

Organisation

- * **Public concerné** : Cadres chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels
- * **Durée** : 1 jour.
- * **Intervenant** : Labellisé UIMM.

Méthodologie

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

PROGRAMME

▪ Définitions et contexte

- ✓ La psychologie du travail
- ✓ Les risques psychosociaux (stress, violences et agressions, harcèlement)
- ✓ Les risques psychosociaux et la réglementation
- ✓ La législation et la jurisprudence
- ✓ Quelques données statistiques

▪ Le stress

- ✓ Selon Hans Selye (définition physiologique)
- ✓ Selon l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (définition psychosociale)
- ✓ Les facteurs de stress (personnels, professionnels et sociétaux)
- ✓ Les conséquences du stress (pour l'individu et pour l'organisation)
- ✓ Les stratégies de gestion du stress (stratégies de coping)
- ✓ Le burn-out
- ✓ Le stress post-traumatique

▪ Les violences

- ✓ Violences internes et externes
- ✓ Violences physiques et psychologiques
- ✓ Les situations à risque
- ✓ Prévention

▪ Le harcèlement moral

- ✓ La législation
- ✓ Les typologies de harcèlement
- ✓ Les facteurs de risque
- ✓ Moyens d'action et de prévention

▪ Quelques modèles et quelques outils



LE RISQUE ROUTIER

LE RISQUE ROUTIER

Objectifs (en termes de "être capable de")

- ◆ Evaluer le risque routier encouru par les salariés,
- ◆ Définir les conditions de lancement d'une démarche de prévention du risque routier,
- ◆ Identifier les principaux éléments d'un plan de prévention du risque routier en entreprise

ORGANISATION

- * **Public concerné** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.
- * **Durée** : 1 jour.
- * **Intervenant** labellisé UIMM

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- * Exemples issus de la pratique.

PROGRAMME

- Enjeux,
- Evaluation du risque routier lié aux activités de l'entreprise (lien avec le document unique) :
 - Par les statistiques d'accidents,
 - Par l'analyse des situations de travail
- La démarche et le plan de prévention du risque routier en entreprise de prévention :
 - Présentation et étapes,
 - Conditions de mise en œuvre et de réussite de la démarche,
 - Repérage des domaines d'action :
 - Organisation du travail (gestion des déplacements),
 - Comportements des salariés conducteurs (règlement intérieur, charge conducteur, formation, gestion es permis de conduire, alcool, drogues ...),
 - Véhicules (choix, entretien, assurance, arrimage des charges ...),
 - Parking et circulation sur le site,
 - Communication.
 - Identification des acteurs et ressources disponibles,
 - Le cas particulier des déplacements domicile/travail : gestion du "risque trajet".



LA PENIBILITE

LA PENIBILITE

Objectifs (en termes de "être capable de")

- Identifier les principales dispositions réglementaires relatives à la prévention de la pénibilité au travail
- Appréhender la conduite d'une démarche d'évaluation et de prévention de la pénibilité
- Acquérir les principes méthodologiques pour réaliser un diagnostic, bâtir un plan d'actions ou un accord et assurer la traçabilité des expositions

ORGANISATION

- * **Public concerné** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.
- * **Durée** : 1 jour.
- * **Intervenant** labellisé UIMM

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- * Exemples issus de la pratique.

PROGRAMME

- Le contexte réglementaire (réforme des retraites, enjeux de prévention, pénalité financière)
- La pénibilité au travail, qu'est-ce que c'est ? (Définition et identification des facteurs de pénibilité)
- Comprendre les différentes dispositions applicables en fonction de l'effectif et de l'exposition
- De l'évaluation à la prévention :
- Déterminer la proportion de salariés exposés grâce au diagnostic
- Négocier un accord ou établir un plan d'actions pénibilité (méthodologie et contenu)
- Assurer la traçabilité des expositions grâce aux fiches individuelles
- Les outils et les aides disponibles
- Mise en application par une étude de cas



Les substances psychoactives et comportements à risques : de la consommation à l'addiction

LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET COMPORTEMENTS A RISQUES : DE LA CONSOMMATION A L'ADDICTION

OBJECTIFS (en termes de "être capable de")

- ◆ Identifier et comprendre l'évolution des consommations de substances psychoactives et des comportements addictifs,
- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires pour faire évoluer les représentations et parler un langage commun,
- ◆ Décrire les moyens d'action qui s'offrent à l'entreprise pour agir efficacement et durablement pour la santé et la sécurité des salariés et, définir la responsabilité de chacun,
- ◆ Construire ou poursuivre une démarche de prévention adaptée,
- ◆ Conséquences économiques pour l'entreprise

ORGANISATION

- * **Public concerné** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.
- * **Durée** : 1 jour.
- * **Intervenant** : Labellisé UIMM

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- * Exposés et débats avec le groupe
- * Documentation UIMM.

PROGRAMME

- Rappel de la réglementation,
- Présentation des nouvelles données concernant la santé au travail,
- Elaboration de procédures et de fiches réflexes précisant le rôle des différents acteurs dans les situations de troubles du comportement ponctuels ou chroniques,
- Etablissement des règles applicables dans l'entreprise en matière de consommation,
- Nécessité de la formation des encadrants et de la sensibilisation du personnel accompagnant le déploiement de ces règles et procédures,
- Inscription sur le DUER des risques addictifs au même titre que les autres risques professionnels.

BULLETIN D'INSCRIPTION

ou à retourner par mail à votre conseiller formation :
fabiennerveda@afpi-eure.net

(Merci de faire un bulletin d'inscription par stage)

Nom	Prénom	Fonction
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Intitulé de la formation :

Date de la formation :

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Nom du responsable formation :

Tél. : E-Mail :

Adresse postale personnelle du ou des stagiaires (mention obligatoire) permettant de valider les inscriptions

.....
.....
.....
.....
.....